

Développer des sites web accessibles et conformes au RGAA

RS6838 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	320m, 321t, 326t
Formacode(s)	46335, 31067
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2029

Certificateur(s)

ACCESS42 · SIRET : 50306240800052

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
BOSCOF	39326709100097	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification «?Développer des sites web accessibles et conformes au RGAA?» permet de valider les compétences des développeurs en matière d'accessibilité numérique. Elle vient sanctionner la capacité à respecter les principes d'accessibilité numérique (décrits dans le RGAA) relatifs aux langages d'intégration des interfaces (HTML, CSS et JavaScript) lors du développement d'un site web. La certification permet de répondre à deux enjeux d'importance : permettre l'accès à l'information et à la participation en ligne aux personnes handicapées?; et assurer la conformité technique d'un site web afin de pouvoir répondre des obligations légales d'accessibilité numérique et, par conséquent, publier une déclaration d'accessibilité et réduire le risque de sanctions.

Publics cibles : La certification «?Développer des sites web accessibles et conformes au RGAA?» est destinée aux développeurs back-end, front-end ou full stack), intégrateurs, experts techniques, directeurs techniques, consultants et toute personne amenée à créer des gabarits, contenus ou applications HTML/CSS/JavaScript accessibles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir un gabarit de page, en respectant les obligations décrites dans le RGAA, afin d'obtenir une page web dont la structure soit compatible avec les technologies d'assistance des personnes handicapées et permette une navigation simplifiée.

Structurer les contenus (images, liens, titres, listes, tableau), en respectant les obligations décrites dans le RGAA, afin que l'information soit compréhensible par toutes les personnes handicapées.

Identifier les informations véhiculées par des éléments de mise en forme, en se reposant sur les obligations du RGAA, afin d'implémenter une correction qui permette à toutes les personnes de percevoir et comprendre l'information.

Créer des formulaires, en respectant les obligations décrites dans le RGAA et par la mise en œuvre des principes d'écriture du HTML et de l'API ARIA, pour les rendre compréhensibles et utilisables par toutes les personnes handicapées.

Maîtriser les effets de présentation, en utilisant les déclarations dans les feuilles de styles en accord avec les

principes du RGAA, dans le but de prévenir les défauts d'affichage impactant les personnes handicapées. Mettre en œuvre des composants et des interactions dynamiques, en respectant les obligations décrites dans le RGAA et par la mise en œuvre des principes d'écriture du HTML et de l'API ARIA, afin de garantir leur compatibilité avec les technologies d'assistance.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Article 47
- Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne
- Arrêté du 20 septembre 2019 portant référentiel général d'amélioration de l'accessibilité
- Décret n° 2023-931 du 9 octobre 2023 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des produits et services
- Directive (UE) 2016/2102 du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public
- Directive (UE) 2019/882 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être un professionnel des métiers du développement web et de l'intégration travaillant quotidiennement à la construction technique des interfaces web. Il est donc indispensable de maîtriser les langages HTML et CSS pour accéder à la certification, et d'avoir des bases en langage JavaScript.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La présentation à l'évaluation n'est pas conditionnée au suivi d'une formation particulière. Néanmoins, la certification est ouverte aux personnes ayant notamment suivi une session de notre formation « Développer des sites web accessibles et conformes au RGAA

».

La voie d'accès par candidature individuelle est également possible. Des personnes ayant suivi une formation par ailleurs (non dispensée par Access42 ou l'un de ses partenaires préparateurs) ou justifiant d'une expérience professionnelle sur le sujet peuvent également passer la certification. Un questionnaire de positionnement est dans ce cas proposé à la personne candidate avant la validation de l'inscription afin de lui permettre de se positionner par rapport aux compétences attendues.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Il est composé :

- d'un formateur professionnel d'Access42 n'ayant eu aucun lien avec le candidat ;
- d'un membre représentant de la profession, externe à Access42 et à la certification (président du jury).

Afin de garantir leur impartialité, les membres du jury externes à Access42 ne doivent avoir entretenu aucun lien professionnel ou personnel avec les personnes candidates à la certification professionnelle, préalablement à la session de jury.

Base légale

Date de décision	31/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2029
Date de dernière délivrance possible	29/04/2030

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5161

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://formations.access42.net/certifications/developper-des-sites-web-accessibles/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6838/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	2
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 500 €
Durée	21 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	70
Parcours menés à terme	67
Taux d'achèvement	96 %
Période	04/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	80
Montant total engagé	120 000 €
Coût moyen par dossier	1 500 €
Durée moyenne	21 h
Période	02/2025 – 09/2026
France compétences	96 %
Reste à charge titulaire	3 %
Entreprise	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.